COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bureau d'Etudes Financières et de Contrôle Comptable - BEFEC -
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 1.512.800
Siège Social : 11, rue Margueritte 75017 PARIS
PARIS B 672 006 483

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Trib de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
30 AVR. 1997
24218

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 28 décembre,

A 12 heures 30,

Les actionnaires de la société Bureau d'Etudes Financières et de Contrôle Comptable - BEFEC -, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de F. 1 512 800, divisé en 4960 actions de F. 305 chacune, dont le siège est 11, rue Margueritte, 75017 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, Tour AIG, 34 Place des Corolles 92908 Paris La Défense 2, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 12 décembre 1995 à chaque actionnaire.

.....

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1995,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes et quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Communication des comptes consolidés et du rapport sur la gestion du groupe,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Renouvellement de mandats de membres du Conseil de surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

A titre Extraordinaire

- Modification de l'article 13 des statuts relatif à la durée du mandat des membres du Directoire,
- Modification de l'article 15.3 des statuts relatif au nombre d'actions à posséder par chaque membre du Conseil de surveillance,
- Approbation du traité de fusion avec Befec - Price Waterhouse,
- Changement de dénomination sociale de Befec en Befec - Price Waterhouse,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Lecture est donnée du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire à la fusion sur :

- les modalités de la fusion,
- la valeur des apports en nature

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et des rapports du Commissaire à la fusion, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Paris,

- après avoir pris connaissance du projet de fusion, signé le 6 novembre 1995 avec la société Befec - Price Waterhouse, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de F. 3.947.900, dont le siège social est 11, rue Margueritte 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro PARIS B 316 330 737, aux termes duquel la société Befec - Price Waterhouse fait apport à titre de fusion à la société Befec de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

approuve dans toutes leurs dispositions les conventions visées et, en conséquence :

- décide la fusion par voie d'absorption de la société Befec - Price Waterhouse,

- approuve les apports effectués par la société Befec - Price Waterhouse au titre de la fusion et l'évaluation qui en a été faite,

- approuve la rémunération de ces apports, les actions à créer devant être réparties à raison de deux actions de la société Befec pour onze actions de la société Befec - Price Waterhouse.

- approuve l'augmentation de capital de la société Befec qui en résulte et, en conséquence, décide d'augmenter le capital social de F. 3.355 pour le porter à F. 1.516.155 et de modifier l'article 6 des statuts, comme suit :

"Le capital social est fixé à un million cinq cent seize mille cent cinquante cinq francs (F. 1.516.155)".

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Paul-Carlos Mulquin avait été nommé Président d'Honneur de Befec - Price Waterhouse lors de l'Assemblée Générale du 13 avril 1995 ; elle décide de lui conférer le titre de Président d'Honneur de Befec, conjointement à celui décerné à Monsieur Jean Raffegeau lors de l'Assemblée Générale du 12 avril 1995.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 4.940 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le changement de dénomination sociale de Befec en Befec - Price Waterhouse de façon à refléter dans la raison sociale la fusion absorption de Befec - Price Waterhouse et décide, en conséquence de modifier l'article 3 des statuts, comme suit :

"La dénomination de la société est :

BEFEC - PRICE WATERHOUSE"

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, 4.940 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs
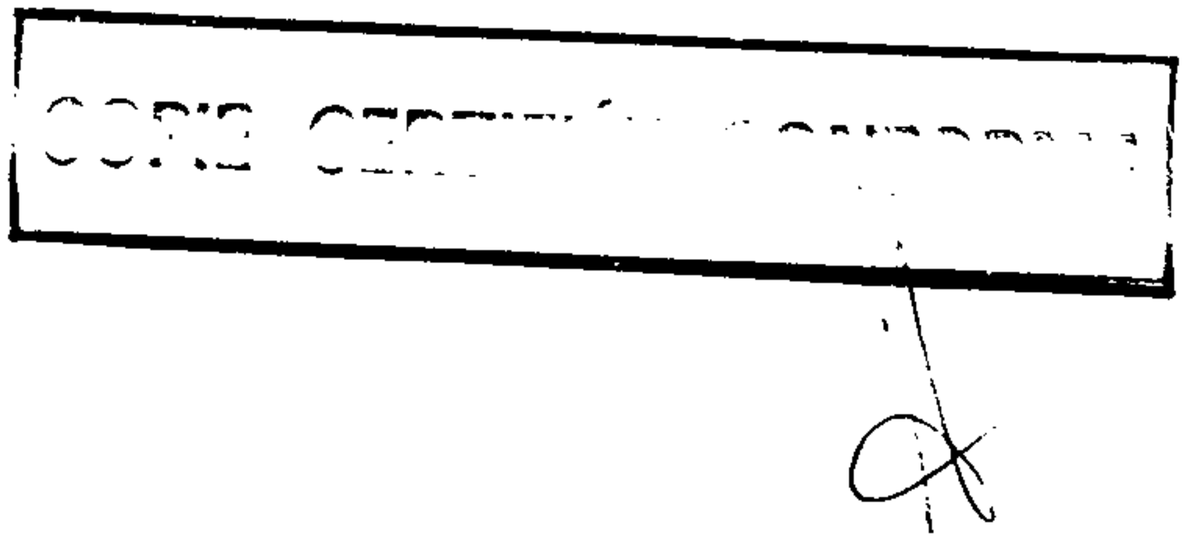
Le Secrétaire